

File
SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No 20
SECRET/79
18 juillet 1957

Original: Français

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII - 1957

LISTE XXXIII - REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

La notification suivante en date du 3 juillet 1957, transmise directement par le gouvernement allemand aux gouvernements de la Belgique, du Danemark, de la France, de la Grèce, de l'Italie et des Pays-Bas, a été adressée au Secrétaire exécutif en conformité des recommandations qui figurent dans le document L/635:

"Conformément à la décision des PARTIES CONTRACTANTES à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, en date du 27 avril 1957, - cf. GATT L/635, Annexe A - le gouvernement fédéral a l'honneur de faire savoir aux PARTIES CONTRACTANTES qu'il désire entrer en négociations selon la procédure prévue à l'article XXVIII en vue de retirer ou de modifier certaines concessions reprises dans la Liste XXXIII, avant que les Listes ne soient reconsolidées pour une nouvelle période après le 31 décembre 1957.

"La liste des concessions qu'il est projeté de retirer ou de modifier, l'indication des parties contractantes avec lesquelles ces **concessions** ont été négociées primitivement, ainsi que les statistiques des importations des produits en cause pendant les trois dernières années, figurent en annexe à la présente notification. Le gouvernement fédéral a l'honneur de faire connaître également les compensations offertes pour les concessions qu'il a l'intention de retirer ou de modifier."

A. Retrait de concessions tarifaires

Position du tarif allemand	Désignation des produits	Pays avec lequel la concession a été négociée pri- mitivement ainsi que lieu des négociations	Taux de droits conven- tionnels	Valeur des importations dans la République fédérale en 1.000,-DM		
				1954	1955	1956
1. 0602-B-4- ex a	Griffes d'asperges pour ornements	Benelux Torquay	13%	néant	néant	néant
2. 1203-A- ex 2	Graines de rutabagas (brassica napus), à l'exclusion de celles présentées en emballages d'un poids unitaire de 50 g. ou moins et expédiées par envois indivi- dus de moins de 25 kg: importées à la suite de contrats de multiplica- tion, dans les conditions fixées par le Gouvernement fédéral	Danemark Torquay	franchise	néant	néant	néant
3. 1203-ex C	Graines de fleurs, à l'exclusion de celles présentées en emballa- ges d'un poids unitaire de 50 g. ou moins et expédiées par envois individuels de moins de 25 kg: importées à la suite de contrats de multiplication, dans les conditions fixées par le Gouvernement fédéral	France Torquay	franchise	néant	néant	néant

4. 1208-ex D Pépins de caroubes, non pul-
vêrisés*

Grèce	franchise	a) <u>non préparés:</u>		
Torquay	au total	390	504	333
	dont:			
	Grèce	56	34	-
	Algérie	25	-	-
	Chypre	273	158	100
	Italie	-	208	233
		b) <u>pelés, cassés ou autre-</u> <u>ment broyés:</u>		
	au total	-	80	22
	dont:			
	Italie	-	80	22

5. 1507-A-ex 1 Huile d'olive, brute

Grèce	7%	(brute, pour l'alimentation:)		
Torquay	au total	1.863	2.584	4.520
	dont:			
	Italie	1.383	1.861	3.145
	Espagne	421	648	1.310
	Grèce	59	75	-
	France	-	-	45
	Algérie	-	-	20

* Nouvelle rédaction prévue pour cette position:
Pépins de caroubes, non pulvêrisés:
non pelés franchise
autres 10%

B. Nouvelles concessions offertes en compensation

Position du tarif allemand	Désignation des produits	Taux de droits actuels	Offre	Valeur des importations dans la République fédérale en			
				1000,- DM	1953	1954	1955
ad 1) 0810- Note	Fruits, entiers, en mor- ceaux ou écrasés, à l'état congelé, pour usages indus- triels, sous contrôle douanier	10%	Consolidation pour toutes les marchan- dises reprises sous la position 0810, pour usages industriels, sous contrôle douanier (jusqu'à présent la concession comprenait seulement les pulpes)	au total dont: Pays-Bas	82 77	270 249	521 410
ad 2) 0301- B-ex 1	Orphies (belone acus)	10%	franchise	sans spécification dans la statistique d'importation			
ad 3) 1203- B-ex 3	Trèfle égyptien (trifolium alexandrinum)	15%	10%	du 1.7.1955 au 30.6.1956:	du 1.7.1956 au 31.3.1957:		
			au total	243	1.701		
			dont:				
			Belg./Luxemb.	-	26		
			France	-	580		
			Italie	225	1.047		
			Grande-Bretagne	12	-		
ad 4) ex 1704	Préparations à base de graines de sésame ou d'huile de sésame, avec addition de sucre, mais sans addition de cacao ni de fruits (dites halva ou khalva)	35%	20%	sans spécification dans la statistique d'importation			
ad 5) 0803-B	Figues, sèches	10%	5%		<u>1954</u>	<u>1955</u>	<u>1956</u>
		(consolidation)	au total	5.854	5.531	6.584	
			dont: Grèce	4.432	4.848	5.550	
			Italie	1.097	431	653	
			Turquie	325	252	381	